



Avec Sedivol, Solexia muscle sa branche agroalimentaire

Volaille > Solexia renforce son pôle agroalimentaire avec la reprise de Sedivol, via les Volailles Vey, deux entreprises qui partagent de nombreux points communs. Après cette acquisition, le fonds lyonnais piloté par Hervé Kratiroff et Eric Versini compte finaliser une autre opération d'ici la fin de l'année, toujours dans le secteur agroalimentaire mais en s'aventurant hors du monde de la viande.

Solexia complète sa collection de PME en bouclant le 21 septembre l'acquisition de Sedivol, spécialisée dans l'élevage, l'abattage et la découpe de volailles. « Créé en 1974, Sedivol élève des volailles fermières Label rouge et IGP Volailles fermières d'Auvergne au pied des volcans d'Auvergne », détaille le fonds lyonnais piloté par **Hervé Kratiroff** comme président et Eric Versini comme directeur général. Concrètement, l'acquisition se fait par l'intermédiaire des Volailles de Vey, entreprise sœur en termes de métiers et déjà intégrée au groupe Solexia depuis 2008. « Les deux entreprises collaboraient déjà avant de rejoindre Solexia et les dirigeants se connaissaient », explique Eric Versini.

Sedivol emploie 34 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros en 2017, et prévoit 5,6 millions d'euros en 2018. L'entreprise est installée à Issertaux, dans le Puy-de-Dôme, alors que Vey est à Polignac, dans la région du Velay, en Haute-Loire. Vey a un volume d'affaires un peu plus important avec 7,7 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année. « Sedivol était en bonne santé et nous l'avons reprise car les dirigeants cherchaient un partenaire pour poursuivre la croissance », précise le DG de Solexia.

Investissements et synergies en vue

70 % des ventes de Sedivol concernent exclusivement des produits sous label rouge ou IGP : poulets fermiers, pintades et chapons de pintades fermiers et dindes fermières. Le reste des ventes est réalisé en grande distribution régionale sous une marque propre : les volailles du Père Viallon. Mais avec une gamme de produits plus large : poulets, pintades, cailles, pigeonneaux, poules, coqs, canards, canettes et lapins. Ce qui permet au pôle agroalimentaire de Solexia, plus orienté vers les restaurateurs et les détaillants, d'explorer un nouveau canal de distribution.

« Nous prévoyons une forte évolution du chiffre d'affaires, non par le volume mais plutôt par la qualité », explique Eric Versini. Ce qui passera par des investissements : 100 000 euros devraient ainsi être mobilisés en 2019 pour la modernisation de l'atelier d'abattage et de découpe ainsi que les outils logiciels de gestion des commandes et des stocks. Des « synergies de métiers » sont attendues de ce rapprochement : élargissement des gammes pour Sedivol qui pourra proposer des produits du catalogue de Vey, croisement des savoir-faire, etc.

« Sedivol est la 5e entreprise du pôle agroalimentaire qui représente désormais 41,2 millions d'euros, soit plus de 65 % du chiffre d'affaires du groupe Solexia », précise le fonds lyonnais qui réalise un chiffre d'affaires de 63,5 millions d'euros (prévisionnel 2018), en augmentation régulière de 3 à 5 % par an à périmètre constant et affichant un Ebitda groupe autour de 7 millions d'euros en 2017.

Une acquisition prévue cette année

« Le pôle agroalimentaire a vocation à croître encore », prévoit Eric Versini, dont le fonds approfondit aujourd'hui cette compétence. Les prochaines acquisitions porteront d'ailleurs sur l'agroalimentaire en priorité.

www.agraalimentation.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Solexia va prochainement investir dans une entreprise « qui ne sera pas dans l'univers de la volaille et des salaisons », indique le DG. « L'opération devrait être bouclée avant la fin de l'année », précise-t-il.

Comme pour ses acquisitions passées, Solexia va porter à l'avenir ses choix sur les PME ayant un chiffre d'affaires compris entre 3 et 10 millions d'euros, positionnées sur des marchés de niche, avec un ancrage régional en Auvergne-Rhône-Alpes ou Bourgogne-Franche-Comté. « Nous ne reprenons que des entreprises en bonne santé, nous ne sommes pas des redresseurs de sociétés en difficulté », précise le DG, qui se définit comme un investisseur de long terme.

Les acquisitions ne sont pas faites dans l'optique d'une cession sept ans plus tard. Seule exception, la vente de la moitié des parts de la chaîne de pâtisseries suisses Max Poulet en juin 2018 en raison de la difficulté à gérer une affaire éloignée géographiquement et en termes de métier. Les acquisitions sont financées sur fonds propres avec le concours de banques. Le pôle agroalimentaire de Solexia a été accompagné un moment par CM-CIC Finance, mais l'expérience s'est arrêtée en 2016. À l'avenir, le groupe contrôlé par Hervé Kratiroff à 80 % et Eric Versini à 20 %, n'envisage pas d'ouverture du capital.